Les intrants autorisés en agriculture biologique

Comment s'y retrouver?

Etienne Nadeau
Chef équipe certification

14 mars 2018

GROUP ECOCERT

Objectifs de la conférence

- Donner des outils afin de déterminer l'acceptabilité d'un intrant en production biologique

- Vous permettre de comprendre l'impact d'un mauvais choix

Plan de présentation

1. Présentation
2. Norme
3. Substances permises
4. Rôle des OC
5. Votre contribution
6. Questions

Présentation

- Le conférencier

- Ecocert Canada
  - + 3500 clients au Canada
  - Biologique, équitable, engagement climat, réferentiels privés, etc.
  - Groupe Ecocert présent dans 30 pays et actifs dans 110 pays

La norme

Principes généraux et normes de gestion CAN/CGSB-32.310-2015
Listes des substances permises CAN/CGSB-32.311-2015
Questions et réponses finales sur la Norme biologique canadienne

GROUP ECOCERT

Principes généraux et normes de gestion CAN/CGSB-32.310-2015

- Définit les fondements de l’agriculture biologique
- Décrit les substances, méthodes ou ingrédients interdits (ex. OGM, Irradiation, etc.)
- Édicte les règles propres à chaque activité

Listes des substances permises (LSP) CAN/CGSB-32.311-2015

Répertorie les *matières premières* autorisées en production biologique

Questions et réponses finales sur la Norme biologique canadienne

En ligne

- Rôle: éclaircir les zones d'ombre de la norme
- Impact: l'interprétation devient la façon d'appliquer la norme dès publication
- Forum de question ouvert à tous

Questions et réponses finales sur la Norme biologique canadienne

Exemples de questions:

•Est-ce que les semences utilisées pour cultiver des engrais verts qui seront incorporés au sol doivent être biologiques?

•Est-ce permis d’utiliser l’eau de mer comme amendement de sol?

Listes des substances permises (LSP) CAN/CGSB-32.311-2015

Intrants – Définition

Substances utilisées ou directement appliquées dans le système de prod. bio:

- Engrais
- amendements du sol
- produits phytosanitaires
- suppléments pour animaux
- traitements vétérinaires
- auxiliaires ou additifs à la transformation
- agents de nettoyage ou d’assainissement

Listes des substances permises (LSP) CAN/CGSB-32.311-2015

À retenir

Les sections de la LSP sont «imperméables»

Ex. Un produit permis comme additif alimentaire n’est pas autorisé comme fertilisant.

Listes des substances permises (LSP) CAN/CGSB-32.311-2015

Tableau 5.3 — Produits de soins de santé et auxiliaires de production

Homéopathie et biothérapies	
Huile minérale	Pour usage externe.
Huiles végétales	Pour lutter contre les parasites externes.
Hydroxyde de sodium	Autorisé dans la pâte d'écornage.

Listes des substances permises (LSP) CAN/CGSB-32.311-2015

À retenir

Un intrant est autorisé si:

Tous ses ingrédients sont répertoriés à la section appropriée de la LSP **et** respectent les conditions d'origine et d'utilisation

LSP – Faits saillants

4.2 Engrais & amendements

Déjections animales conventionnelles autorisées si:

- Les animaux ne sont pas en cages ou peuvent bouger sur 360°
- Les animaux ne sont pas dans l'obscurité

Déjections animales non-compostées/traitées

- Délai de 90/120 jours entre l'application et la récolte pour les cultures destinées à l'alimentation humaine

LSP – Faits saillants

5.3 Produits de soins de santé animaux

Prévention est privilégiée

Plusieurs catégories englobantes:

- Anesthésiques locaux
- Anti-inflammatoires non stéroïdiens
- Composés botaniques
- etc.

Sous prescription vétérinaire:

- Médicaments vétérinaires non répertoriés par la LSP sont autorisés
- Périodes de retrait nécessaires
- Vérifiez exigences propres à chaque production

LSP – Faits saillants

7.3 & 7.4 Produits nettoyants

Produits nettoyants sous le couvert de la norme:

- En contact direct avec les aliments certifiés
- En contact avec les surfaces en contact avec les surfaces certifiées
- Produits de nettoyage et désinfection des étables, poulaillers, etc.

- Point 8.2.3 de 32.310 = conditions à respecter advenant le cas qu'aucun produit nettoyant ne convienne

LSP – Faits saillants

8.2 Substances de lutte contre les organismes nuisibles dans et autour des installations

Les opérateurs doivent privilégier:

1. Méthodes préventives
2. Méthodes physiques et mécaniques (pièges)
3. Substances répertoriées au tableau 8.2 de la LSP
4. Le point 8.3.3 de la Norme détaille les conditions à respecter lorsque ces pratiques sont inefficaces.

Rôle des organismes de certification (OC)

D’après le paragraphe 13(1) du *Règlement sur les produits biologiques*, les organismes de certification doivent vérifier que tous les intrants utilisés dans la production et la transformation de produits agricoles biologiques sont permis et qu'ils sont utilisés de la façon décrite dans la norme CAN/CGSB 32.311.

--» Services d’approbation

Approbation d'intrants

Les organismes de certification offrent aux manufacturiers d'intrants la possibilité d'obtenir une approbation.

- Intrants.bio (Ecocert Canada)
- Québec Vrai
- Pro-Cert
- OMRI **Canada** ~~(OMRI USA)~~

ATTENTION: Ces approbations ne constituent pas des certifications formelles et il est possible qu'un OC ne reconnaisse pas les lettres émises par un organisme tiers.

(des liens URL sont disponibles aux dernières diapos de cette présentation)

GROUP ECOCERT

Les bons réflexes

1. Consultez la Norme, la Liste des substances permises et les Questions & réponses sur la Norme

2. Confirmez l'utilisation prévue en fonction des tableaux

3. Consultez les sites des OC et leurs listes d'intrants approuvés

4. Demandez le document d'approbation au manufacturier et assurez-vous de sa validité

5. Dans le doute, contactez l' OC avec les infos suivantes:
   - Le nom exact de l'intrant et de son manufacturier
   - La marque de commerce
   - Fiches techniques, brochures, etc.
   - L'usage qui en sera fait

À éviter

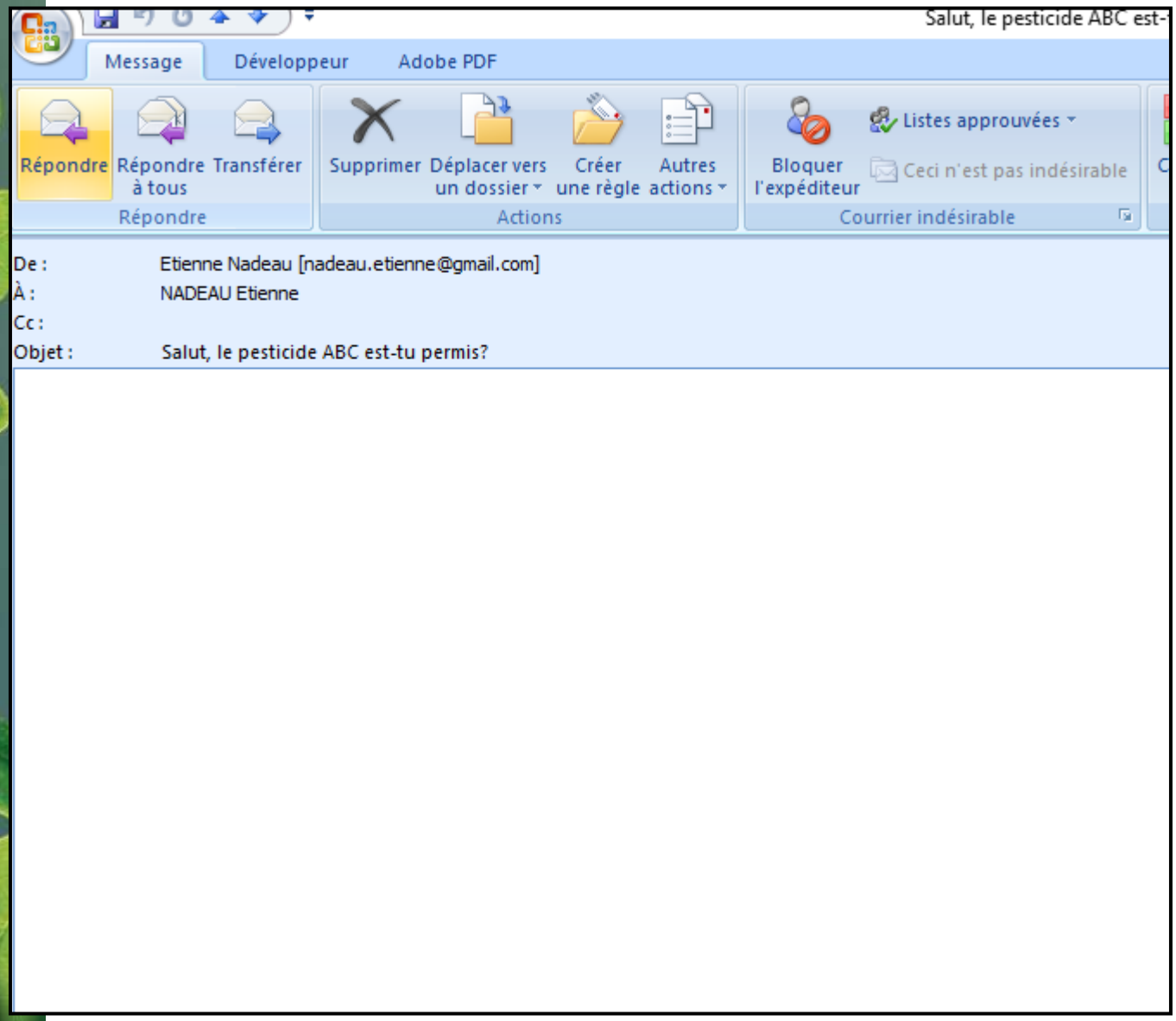
Salut, le pesticide ABC est-
Message
Développeur
Adobe PDF
Répondre
Répondre à tous
Transférer
Répondre
Supprimer
Déplacer vers un dossier
Créer une règle
Autres actions
Actions
Bloquer l'expéditeur
Listes approuvées
Ceci n'est pas indésirable
Courrier indésirable
De : Etienne Nadeau [nadeau.etienne@gmail.com]
À : NADEAU Etienne
Cc :
Objet : Salut, le pesticide ABC est-tu permis?

À préconiser

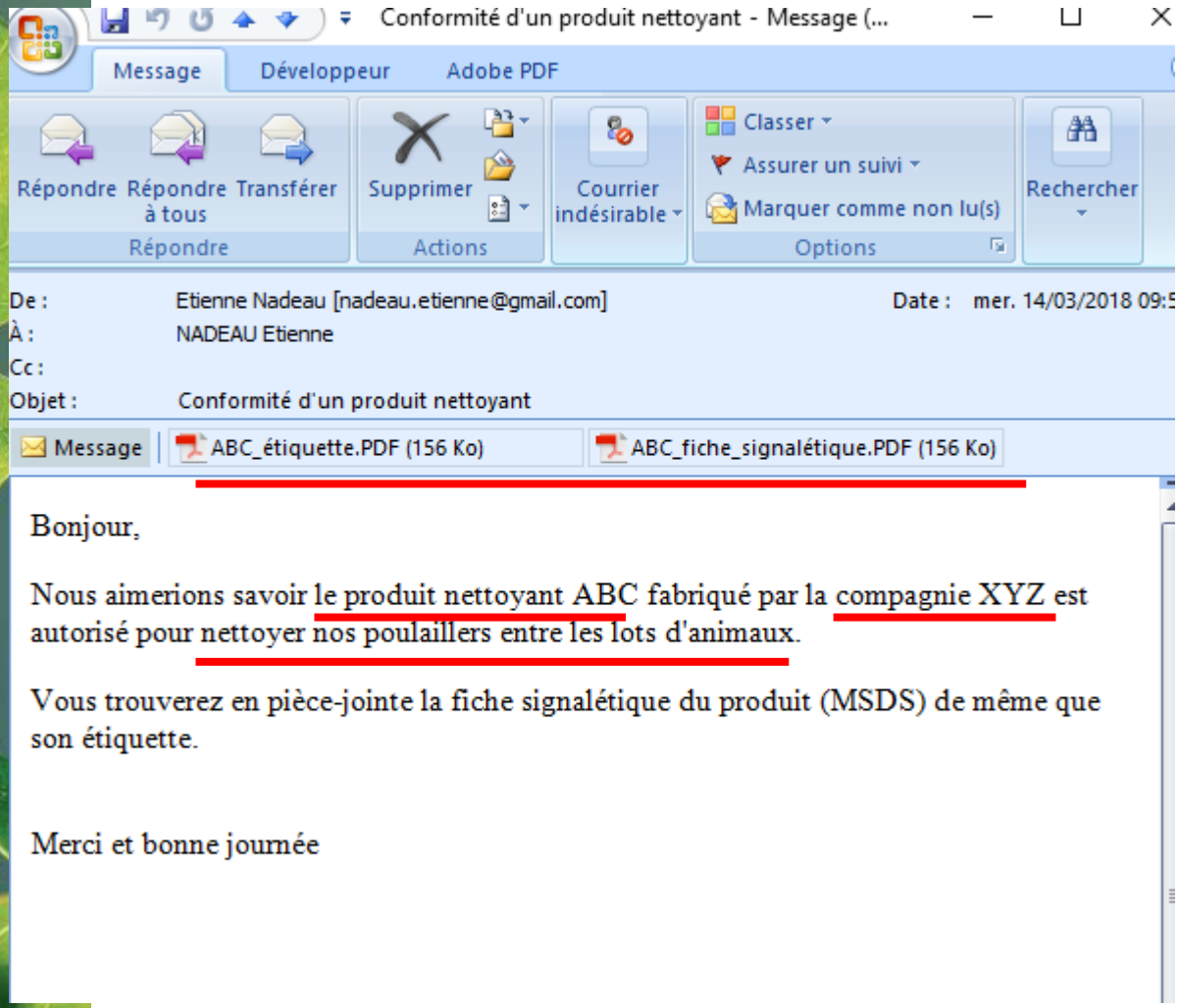

Le cas de la production acéricole

Les matières premières autorisées en production acéricole sont répertoriées dans la Norme (32.310) ~~LSP~~

Utilisation d'intrant interdit

Les répercussions

En champ/serre plein sol: reconversion 36 mois

En serre: déclassement de lot

En production animale : augmentation du délai de transition ou déclassement des lots, selon le statut

En production acéricole: déclassement du baril ou de toute la production

Rôle des producteurs

Toujours, toujours, toujours

Déclarer à son organisme de certification les intrants que vous comptez utiliser

QUESTIONS?

Règles

- **Règlement sur les produits biologiques (2009)**
http://laws-lois.justice.gc.ca/PDF/SOR-2009-176.pdf

- **Principes généraux et normes de gestion CAN/CGSB-32.310-2015**
http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/programme-program/normes-standards/internet/bio-org/documents/pgng-gpms-fra.pdf

- **Listes des substances permises CAN/CGSB-32.311-2015**
http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/programme-program/normes-standards/internet/bio-org/documents/lsp-psl-fra.pdf

- **Questions et réponses finales sur la Norme biologique canadienne**
http://www.organicfederation.ca/fr/questions-et-r-ponses-finales-sur-la-norme-biologique-canadienne

- **Pour poser une question au Comité d'interprétation des normes**
http://www.organicfederation.ca/fr/vous-d-sirez-soumettre-une-question-au-cin

Sites des OC

- **Intrants.bio – Les produits utilisables en agriculture biologique**
http://ap.ecocert.com/intrants/index.php?liste=international
(assurez-vous de bien sélectionner COR (Canadian Organic Regulation) dans le menu déroulant intitulé ''Produit utilisable selon le règlement'')

- **OMRI Canada Products List (en anglais)**
http://www.omri.org/sites/default/files/opl_pdf/CropByProduct-COR.pdf

- **Pro-Cert Approved Input (en anglais)**
http://www.pro-cert.org/images/documents/ProCertApprovedInputListClientsList070516_1.pdf

- **Québec Vrai**
http://www.quebecvrai.org/membres?statut=4&entreprise=